

resource matters

Communiqué de presse

« De la gouvernance à la négligence : le Haut-Katanga face à une urgence environnementale »

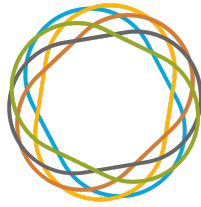
Lubumbashi, le 6 novembre 2025

Le Consortium Mazingira pour Tous et [Resource Matters](#) expriment leur profonde préoccupation suite à la contamination de [la rivière Lubumbashi](#), ayant tué des espèces aquatiques et exposant la population à des risques sanitaires majeurs. Ils appellent ainsi l'entreprise CDM et les institutions étatiques compétentes à décontaminer immédiatement les rivières affectées et prendre des mesures préventives urgentes pour la santé de la population affectée.

Le mardi 04 novembre 2025, un bassin de rétention appartenant à l'entreprise minière [Congo Dongfang Mining](#) (CDM), situé dans le quartier Kassapa, à Lubumbashi a cédé, provoquant un déversement important d'eaux contaminées à l'acide. Ce rejet toxique a inondé des parcelles d'habitation, des routes, la rivière Lubumbashi ainsi que le marché dit « Moïse ». La conséquence directe visible a été la mort immédiate de plusieurs poissons de la rivière Lubumbashi. Sur la population, l'ingestion d'eau contaminée par des acides est susceptible de causer des problèmes de santé tels que des troubles gastro-intestinaux (diarrhées, vomissements), des dommages au système nerveux, des problèmes de développement et des risques de cancer, des brûlures et lésions des voies respiratoires. Curieusement, les habitants continuent de circuler à pied dans ces eaux contaminées.

Cette situation n'est pas un cas isolé. Des rapports antérieurs dont celui de [Raid et Afrewatch](#) ainsi que du [Consortium Mazingira Pour Tous](#) ont documenté des cas similaires dans la région, malheureusement sous l'œil impuissante des services étatiques environnementaux et des négligences avérées des entreprises minières.





resource matters

Le consortium Mazingira Pour Tous et Resource Matters saluent la décision du Ministre national des Mines portant [suspension des activités](#) de la société CDM pour une durée de trois mois.

Nous encourageons par la même occasion le Ministre à poursuivre dans cette dynamique à l'égard de toutes les autres entreprises minières en adoptant d'autres mesures contraignantes, notamment en imposant les actions correctives concrètes pour assurer le respect des normes environnementales, sociales et de gouvernance dans le secteur minier.

Le Consortium Mazingira Pour Tous et Resource Matters recommandent :

À l'entreprise CDM :

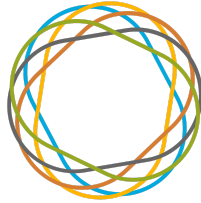
- Décontaminer en toute urgence toutes les zones affectées par cette fuite ;
- Soumettre les personnes ayant été en contact direct avec ces substances ou indirectes à travers la consommations des poissons mortes à des examens médicaux spécialisés
- Indemniser les personnes ayant subis des dommages soit sur leurs biens ou leurs champs
- Publier un rapport d'impact environnemental post-incident et les mesures prises pour éviter la survenance des autres catastrophes
- Mettre en place un mécanisme de surveillance communautaire permanent.

Au Ministre National des Mines

Compte tenu de la répétition exagérée des cas des pollutions environnementales dans le secteur minier de la RD Congo :

- Initier un audit environnemental général auprès de toutes les sociétés minières, y compris de la petite mine et les exploitants artisanaux ;
- Exiger le respect du code minier dans ses dispositions relatives à l'obligation de rendre publiques les études d'impacts environnementaux et sociaux des sociétés minières (EIES) ;
- Sanctionner, comme pour le cas de CDM, toutes les sociétés minières auteures des pollutions de l'environnement et celle n'ayant pas rendu publiques leurs EIES





resource matters

Au Gouverneur de la province, à la Direction de Protection de l'Environnement Minier (DPEM) et à l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE)

- Initier sans délai des enquêtes et analyses indépendantes de cet incident et ses impacts en vue d'en établir les responsabilités ;
- Publier un rapport d'impact environnemental post-incident et les mesures prises pour éviter la survenance des autres catastrophes
- S'assurer de la réparation des préjudices causés par cet incident

À la population :

- De faire preuve de prudence et d'éviter toute consommation de poissons ou de produits aquatiques provenant de la rivière Lubumbashi et des points d'eau environnants, en attendant les résultats d'analyses scientifiques ;
- De signaler toute vente suspecte de poissons ou produits aquatiques dans les marchés de la zone.

Pour tout contact:

1. **Espérant Mwishamali**
+243 974 766 844 / E: emwishamal@gmail.com
2. **Philippe Masudi**
+243 812 338 235/ E : philippe.masudi@resourcematters.org

